



**EXAMEN PROFESSIONNEL**  
**ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**  
**SESSION 2022/2023**

**Épreuve d'admissibilité du 16 mars 2023**

Epreuve d'admissibilité :

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : une heure et trente minutes

Coefficient 2

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- Il vous est demandé de **composer sur les copies** qui vous sont fournies avec un stylo à **encre noire non effaçable** (*bille, plume ou feutre*). Toute autre couleur utilisée pour écrire ou souligner sera considérée comme un signe distinctif, idem pour les surligneurs.
- Les brouillons (*toutes feuilles autres que les copies*) ne seront pas ramassés.
- Aucun signe distinctif (*nom, prénom, n° de convocation, signature, paraphe...*) ne doit apparaître sur vos copies, de même qu'aucune référence (*nom de collectivité, nom de personne, ...*) autres que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier.
- **Le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de votre copie par le jury.**
- Votre identité devra uniquement être reportée sur la/les copies dans la partie en haut prévue à cet effet.

*Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.*

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

Ce sujet comporte 7 pages (y compris celle-ci)

## QUESTIONS

### **Question 1 :**

À l'aide des documents joints, présentez dans un tableau l'entreprise Ervor et l'association ABEJ Solidarité en indiquant pour chacune d'elles son origine géographique, son activité, ainsi que ses tarifs d'électricité en 2022 et 2023 (prix en Mwh).

### **Question 2 :**

En vous appuyant sur les documents, décrivez les différentes aides à l'énergie octroyées aux établissements sociaux et médicosociaux.

Quels sont les limites de ces aides ?

### **Question 3 :**

Expliquez les mots soulignés et donnez pour chacun au moins un synonyme en le réemployant dans une phrase.

- Après des mois d'augmentation des coûts du gaz et de l'électricité, les chefs d'entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou de taille intermédiaire, se retrouvent désemparés...
- Aujourd'hui, notre entreprise fait face à un challenge sans précédent...
- Et cela a permis de surmonter la crise...
- A l'heure de la « sobriété énergétique » prônée par le Président de la République...
- C'est donc logique qu'ils dédommagent les entreprises...

### **Question 4 :**

À l'aide des documents expliquez pourquoi les collectivités décident de limiter voire d'éteindre l'éclairage la nuit. Précisez les arguments du débat.

### **Question 5 :**

En vous appuyant sur les seuls documents joints, montrez pourquoi la crise énergétique est beaucoup plus grave en terme économique que celle du Covid.

## ANNEXES JOINTES :

**Annexe 1 :** L'extinction des lumières la nuit ravive le débat sur l'insécurité (pages 3 et 4)

**Annexe 2 :** Boucliers tarifaires, amortisseur électricité : l'usine à gaz des aides sur l'énergie (pages 4 et 5)

**Annexe 3 :** Tarifs de l'énergie : « Signer ce contrat revient à signer notre arrêt de mort » (pages 6 et 7)

# L'extinction des lumières la nuit ravive le débat sur l'insécurité

A l'heure de la « sobriété énergétique » prônée par le président de la République, et face à la flambée des prix de l'énergie, de plus en plus de communes – Lyon, Strasbourg, Toulouse, Lorient, Clermont-Ferrand, Meudon, Franconville, etc., décident de limiter, voire d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit. Au risque de mettre à mal la tranquillité et la sécurité publique ?

« C'est une réflexion inévitable, commente Estelle Bomberger-Rivot, maire Nogent-sur-Seine (Aube, 6 000 hab.). Nous, on a tranché. On laisse l'éclairage public allumé, en premier lieu pour des questions de sécurité. On a la particularité d'avoir sur notre territoire une centrale nucléaire. On a aussi une gare, des entreprises qui travaillent la nuit... Tous ces aspects nous ont amené à conclure qu'on ne pouvait pas éteindre l'éclairage public. » Après concertation avec les forces de l'ordre, Alexandre Touzet, le maire (LR) de Saint-Yon (Essonne, 900 hab.), a fait le choix inverse. Pour cet élu, « entre transition écologique et sécurité, il n'y a pas une opposition ». En clair, les nuits noires ne seraient pas, selon lui, synonymes de plus de délinquance. Depuis cet automne, les rues de son petit village sont donc plongées dans le noir de 23 heures à 6 heures du matin.

## Habitants pas rassurés

Partout en France, la question anime les débats au sein des collectivités. Et le peu d'études globales sur l'impact de l'éclairage public sur la sécurité ne contribue pas à assainir les débats. A Lyon, où à titre expérimental les lampadaires sont depuis début novembre à l'arrêt de 2 heures à 4 heures 30 du dimanche soir au mercredi soir certains quartiers, le sujet fait l'objet de passe d'armes entre majorité et opposition dans les médias. « C'est un petit pas pour la sobriété et surtout un grand pas pour l'insécurité parce qu'on sait que c'est à ce moment-là que beaucoup de jeunes rentrent de soirée, qu'on a beaucoup d'agressions », tance Pierre Olivier, le maire (LR) du 2<sup>e</sup> arrondissement. « Le maintien de la sécurité dans nos espaces publics est une préoccupation majeure. L'extinction de l'éclairage public est mis à l'œuvre à titre expérimental », rétorque la municipalité écologiste.

A Clermont-Ferrand (147 900 hab., Puy-de-Dôme), où depuis la nuit du 30 au 31 octobre l'éclairage public est à l'arrêt de minuit à 6 heures du matin sauf dans le centre-ville, sur le tracé du tramway et les « zones présentant un enjeu de sécurité particulier », la municipalité (PS) tente de balayer les craintes sur son site : « Contrairement à certaines idées reçues, l'extinction nocturne n'augmente pas le nombre d'accidents de circulation, les automobilistes ayant même tendance à réduire leur vitesse dans le noir. Par ailleurs, aucune hausse des délits n'a été constatée dans les communes qui ont mis en place cette mesure. » Reste que les habitants ne se disent pas toujours rassurés lorsqu'ils traversent ces rues désormais dans le noir... A Figeac (9 800 hab., Lot), récemment, des commerçants cambriolés n'ont pas hésité à mettre en cause l'extension de l'éclairage nocturne, à tel point que le maire André Mellinger (PS-Alliés) n'exclut pas de revenir sur sa décision si cela s'avérait nécessaire.

## Le choix pragmatique des Leds

Soucieuses de ne prendre aucun risque en termes de sécurité, de nombreuses villes, plutôt que d'éteindre leur éclairage public la nuit, font le choix d'un éclairage plus vertueux. David Marti, le maire (PS) du Creusot (21 300 hab., Saône-et-Loire) a ainsi engagé depuis plusieurs années sa ville dans une démarche de transition écologique. « Nous avons déjà équipé la ville en Leds, ce qui nous permet de faire des économies conséquentes, explique-t-il. Nous allons poursuivre cette politique en réduisant encore l'éclairage des bâtiments publics, mais nous laisserons la lumière dans les rues pour des raisons de sécurité. »

A Urrugne (10 400 hab., Pyrénées-Atlantiques), la technologie vient aussi au secours de la transition écologique et de la sécurité. Depuis quelques mois, d'ingénieurs petits boîtiers dans les armoires électriques de la ville permettent aux habitants, une fois géolocalisés, d'allumer les lampadaires situés sur leur trajet, durant quinze minutes, entre 23 heures et 5 heures 30, grâce à une application sur leur smartphone. La ville se targue d'avoir divisé par deux la consommation d'électricité de ses lampadaires, sans accroître le sentiment d'insécurité.

## « L'éclairage public est un outil de prévention de la délinquance »

**Emilie Trigo, maire-adjointe (PS) à Bagnolet (35 900 hab., Seine-Saint-Denis) chargée de la tranquillité publique et de la démocratie locale**

« La question d'interdire ou pas l'éclairage public a émergé dès cet été dans les conseils de quartier. Les habitants avaient très peur que, pour faire des économies d'énergie, la mairie décide d'éteindre les lampadaires la nuit. Ils nous ont tout de suite dit : s'il vous plait, ne touchez pas aux éclairages. L'éclairage public est un outil de prévention de la sécurité et c'est un sujet très sensible à Bagnolet. Nous avons malheureusement régulièrement des pannes que nous réparons le plus vite possible. A chaque fois, les habitants réagissent très vite : ils disent se sentir en insécurité. Il n'était donc pas question pour nous de couper la lumière la nuit. Compte-tenu de la hausse des coûts de l'énergie, nous travaillons par contre à réduire les factures liées à l'éclairage dans nos bâtiments municipaux. Nous allons aussi installer des minuteurs sur les éclairages de Noël. »

<https://www.lagazettedescommunes.com/835877/%ef%bb%bf%ef%bb%bfextinction-des-lumieres-la-nuit-ravive-le-debat-sur-linsecurite%ef%bb%bf/?abo=1>

Publié le 15/11/2022 • Par Nathalie Perrier •

---

## ANNEXE 2

# Boucliers tarifaires, amortisseur électricité : l'usine à gaz des aides sur l'énergie

Publié le 27/01/2023 • Par Géraldine Langlois

Les aides octroyées aux établissements sociaux et médicosociaux pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie apportent certes une bouffée d'oxygène aux structures déjà frappées par l'inflation. Mais dans cette situation inédite, leurs gestionnaires peinent parfois à évaluer les effets de ces mesures, relativement complexes à mettre en œuvre par ailleurs.

Les établissements ont beau avoir droit à des aides pour limiter l'impact sur leurs finances de la hausse des prix de l'énergie, l'application des boucliers tarifaires pour l'électricité et le gaz et de l'amortisseur électricité d'autre part pose parfois problème aux structures. C'est « un gros sujet » du côté de la Fédération des associations de la solidarité, souligne Emmanuel Bougras, responsable de la stratégie. Les adhérents font part de leurs inquiétudes sur le sujet depuis juin dernier.

Dans l'enquête flash sur le sujet que la FAS a menée auprès d'eux à l'automne, deux tiers des structures répondantes estiment que les surcoûts liés aux prix de l'énergie en 2023 auront un impact à court ou moyen terme sur la pérennité de leur fonctionnement. « Certains craignent de devoir rogner sur des actions comme l'aide alimentaire, du travail social et au final sur la qualité des prestations délivrées auprès des personnes en situation de précarité pour pouvoir payer leurs factures d'énergie », poursuit le responsable de la stratégie.

La situation est d'autant plus préoccupante dans ce secteur que plusieurs dispositifs existent (boucliers tarifaires, amortisseur électricité) mais ne se cumulent pas. Cela pose problème aux structures qui assurent des activités qui donnent droit aux uns mais pas à l'autre et vice versa mais ne peuvent pas toucher les deux, explique Nathalie Latour, la directrice générale de la FAS. Selon elle, « certaines structures devront faire le choix de l'un ou de l'autre et avoir ainsi des pans d'activité non protégés ». Aussi, les « adhérents de la FAS font remonter la complexité » des dispositifs disponibles, indique Emmanuel Bougras, et la difficulté d'estimer le niveau de protection offert par des mesures, ce qui a beaucoup compliqué l'établissement de leurs budgets prévisionnels.

## Evaluation difficile

Comme dans beaucoup de structures, le contrat de fourniture d'électricité de l'ABEJ solidarité, une association lilloise qui accompagne des personnes en situation d'exclusion, est arrivé à échéance fin 2022. C'est le groupement d'achat dont elle fait partie qui a renégocié le contrat et obtenu un tarif plutôt intéressant (environ 430€ le mégawatt heure en 2023) et qui devrait baisser en 2024, indique Franck Lebrun, directeur adjoint chargé des affaires financières de l'Abej solidarité.

Même si c'est beaucoup moins que les 1178 € le mégawatt heure que l'association a dû payer pendant deux mois pour un nouvel établissement, le temps d'intégrer le nouveau contrat, c'est quand même plus de cinq fois plus que le tarif antérieur (77 €). Sur l'électricité, le bouclier devrait avoir un impact d'environ 80 € par mégawatt heure, estime le DAF adjoint. En tablant sur des hivers pas trop rudes, il estime que la facture d'électricité de l'association devrait être en moyenne 2,5 fois plus élevée que les années précédentes (500 000 € au lieu de 200 000 €).

S'il y voit à peu près clair en ce qui concerne l'électricité, « c'est plus compliqué d'estimer pour tout ce qui est chaufferie », ajoute-t-il car l'association ne se fournit pas en gaz mais en chaleur venant du gaz mais aussi d'un réseau de chaleur... Les attestations sont transmises au fournisseur qui touchent l'aide et la répercute sous forme d'avoir sur la facture suivante. Difficile dans ces conditions d'évaluer clairement quel seront les montants à payer.

Selon Franc Lebrun, ces dispositifs sont complexes à mettre en œuvre et des tarifs plafonnés auraient été plus simples mais il estime que la facture de chauffage devrait elle aussi, aide comprise, passer de 200 000 € à 500 000 € par an. Des économies sur d'autres postes de dépenses seront nécessaires. « Il y a une grosse part d'incertitude sur des montants importants, résume-t-il. C'est la première fois que nous sommes dans ce type de situation. »

## Usine à gaz

La FAS a d'ailleurs écrit à Elisabeth Borne pour demander d'une part que les dispositifs puissent être cumulés par les structures qui exercent des activités ouvrant droit aux deux ou bien que le point de contrôle justifiant le droit à une aide soit le point de livraison de l'énergie et non le seul numéro de Siren de la structure, explique Emmanuel Bougras. Cela permettrait aux grosses structures d'avoir droit à un dispositif sur un point de livraison et à un autre dispositif ailleurs. La fédération souhaite aussi le bouclier gaz, limité aux structures d'hébergement, soit aussi accessible à celles qui mènent des activités d'insertion par le travail, d'aide alimentaire ou d'accueil de jour...

Du côté de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss), Joseph Ezin-Wota, conseiller technique chargé de la tarification de la gestion et de la régulation, observe que les inquiétudes exprimées par les adhérents avant la publication des décrets derniers décrets sur le sujet le 31 décembre sont beaucoup moins nombreuses. « On est encore dans la phase où les gestionnaires envoient les documents », note-t-il. Dans ce secteur aussi des incongruités demeurent, comme le fait que les établissements de la protection de l'enfance ne puissent pas bénéficier de la rétroactivité du bouclier tarifaire prévue pour les autres...

Le conseiller technique observe par ailleurs que les mesures d'aide, ponctuelles, sont à court terme alors que le dispositif Eco efficacité tertiaire (DEET) exige que les structures diminuent leur consommation d'énergie d'ici 2030. Comme la FAS, l'Uniopss souhaite qu'elles soient plus accompagnées dans leurs démarches en faveur de la transition écologique.

<https://www.lagazettedescommunes.com/848909/boucliers-tarifaires-amortisseur-electricite-lusine-a-gaz-des-aides-sur-lenergie/>

## **Tarifs de l'énergie : « Signer ce contrat revient à signer notre arrêt de mort »**

L'heure est grave. Après des mois d'augmentation des coûts du gaz et de l'électricité, les chefs d'entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou de taille intermédiaire, se retrouvent désemparés et ne savent plus comment faire face. Les dossiers de restructuration s'accumulent et le nombre de faillites est à la hausse. *Le Point* est parti à la rencontre de ces entrepreneurs confrontés à des prix de l'énergie qui sont multipliés par dix, par vingt, parfois par cinquante, et qui cherchent des solutions pour sauver leur entreprise. Tous les secteurs sont concernés, l'agroalimentaire, la métallurgie, la chimie, etc. Témoignages.

Laurent Vronski est directeur général d'Ervor, une PME industrielle basée à Argenteuil qui emploie 50 salariés et fabrique des compresseurs d'air. Il est aussi secrétaire général de l'association d'entrepreneurs Croissance Plus. Il ne cache pas son inquiétude pour l'avenir.

« Nous sommes des industriels, notre usine est à Argenteuil et nous sommes le dernier fabricant français de compresseurs d'air. Il s'agit d'une pièce essentielle, utilisée pour purifier l'eau, faire fonctionner un tramway ou une centrale nucléaire... C'est un produit à haute valeur ajoutée que nous exportons à 90 % hors de France. Ervor, société créée en 1945, dont j'ai repris la direction en 1993, est le Hermès du compresseur. Aujourd'hui, notre entreprise fait face à un challenge sans précédent.

Le cauchemar a commencé le 29 septembre quand j'ai reçu une lettre en recommandé avec accusé de réception signée de TotalEnergies. L'objet était le suivant : « Votre contrat de fourniture arrive à échéance. » Mon précédent contrat pluriannuel de trois ans est, en effet, valable jusqu'au 31 décembre prochain, à minuit. Après cette date, c'est une autre histoire qui commence. Dans cette lettre, le directeur commercial Entreprises de TotalEnergies me propose de renouveler « dès aujourd'hui notre contrat de fourniture avec une offre adaptée à nos besoins ».

### **Des prix multipliés par 50**

En annexe, il joint le prix des nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le prix du mégawattheure d'électricité passe de 63 euros à 3 000 euros hors taxe, et de 20 à 1 000 euros pour le gaz. TotalEnergies me propose donc gentiment de renouveler mon contrat avec un prix multiplié par 50 ! J'ai publié la facture sur les réseaux sociaux parce que je crois que, sinon, les gens auraient pensé soit que j'étais soit saoul, soit que j'étais un menteur. Nous utilisons le gaz et l'électricité, c'est la double peine. Nous avons arrêté le fioul il y a une quinzaine d'années, car on nous avait expliqué à quel point le gaz, c'était formidable... Il faut voir le résultat aujourd'hui.

Parce que vous pouvez être le meilleur gestionnaire du monde, un prix multiplié par 50, c'est ingérable. On nous dit : « Faites des économies d'énergie ! » Mais, attendez, on n'a pas attendu 2022 et la guerre en Ukraine pour faire attention et chercher à alléger les factures... On est déjà passé depuis bien longtemps à l'éclairage au LED, nos bâtiments sont parfaitement isolés... Il y a encore sûrement quelques économies à faire, mais elles ne pourront jamais compenser les nouveaux prix de l'énergie, sans laquelle je ne peux faire fonctionner l'usine. Avec ces tarifs, le poste énergie nous reviendrait à 500 000 euros par an. Mais c'est impossible pour nous, je suis le patron d'une entreprise de 50 personnes, pas le big boss d'une multinationale !

### **Signer un arrêt de mort**

Au bout de 48 heures, TotalEnergies nous a rappelés et nous a fait une nouvelle proposition. Aujourd'hui, ils ne multiplient plus les prix par 50, mais par 15. Mais cela reste trop élevé pour nous, vous nous voyez augmenter les prix de vente de nos compresseurs par 15 ? Nous ne pouvons pas le faire, sous peine de perdre nos clients. Alors, nous vivons chaque jour qui passe avec anxiété... Nous n'allons pas signer ce contrat, bien sûr, car cela reviendrait à signer notre arrêt de mort. Mais notre contrat arrive à échéance le 31 décembre à minuit...

Les pouvoirs publics disent avoir pris conscience de l'enjeu, mais je ne vois rien venir de concret pour l'instant. On s'en occupe, disent-ils... Alors, oui, ils ont trouvé un mécanisme pour les entreprises qui peuvent consommer moins de 36 kilowattheures et qui ont, en conséquence, droit au tarif réglementé. Mais si vous êtes au-dessus, comme nous, PME industrielle, cela ne vous concerne pas. Le gouvernement parle d'achats groupés, de boucliers fiscaux, de guichets, mais concrètement, à l'heure où je vous parle, je ne sais pas ce qu'on va nous proposer. Quant à TotalEnergies, ces prix qui nous étranglent, ce n'est pas leur problème. Pour eux, c'est le prix du marché, un point, c'est tout.

### **La crise est beaucoup plus grave que celle du Covid**

Je crois que les gens ne se rendent pas bien compte de l'ampleur de la crise que l'on traverse aujourd'hui. Mais c'est beaucoup plus grave que le Covid ! Dans le cas du Covid, une fois passée la panique des débuts, l'État a apporté une aide ciblée aux secteurs les plus concernés, la restauration, l'hôtellerie, le spectacle... Et cela a permis de surmonter la crise. Là, il n'y a pas seulement quelques secteurs touchés, tout le monde est touché car tout le monde utilise le gaz et l'électricité ! On ne s'en rend pas encore compte, mais il y a beaucoup d'entreprises qui vont faire faillite. À l'heure où l'on parle de réindustrialisation nécessaire dans notre pays, mais cela va être tout le contraire... Ce secteur va perdre des milliers d'emplois !

Mais, bien sûr, il n'y aura pas que les industriels parmi les victimes. Samedi dernier, je suis allé sur mon marché, en banlieue parisienne. Il y a un jeune de 35 ans qui a monté un élevage de poules et vend ses œufs frais. J'arrive sur son stand et je constate qu'il ne vend pas d'œufs ce jour-là mais qu'il vend ses poules. Deux euros la poule. Pourquoi ? Il me dit qu'il arrête son élevage, pour lequel il a un grand besoin d'électricité et qu'avec les nouveaux tarifs, c'est intenable. Cette histoire est symptomatique de ce qui va se passer dans les mois à venir. On parle beaucoup des grands noms, d'ArcelorMittal qui va arrêter un haut-fourneau, de Duralux qui met sa production en pause, mais il y a beaucoup de petits qui vont mettre la clé sous la porte. C'est gravissime ce qui se prépare, il faut en avoir conscience !

### **Il faut faire attention à ne pas se faire hara-kiri**

Cette crise résulte d'une décision politique que l'Europe doit assumer. Notre position par rapport à la Russie crée une distorsion de concurrence énorme avec le reste du monde. Ce choc est dit exogène car les prix de l'énergie d'aujourd'hui ne résultent pas de la confrontation de l'offre et de la demande. Je ne discute pas le bien-fondé du moratoire sur le gaz russe, je remarque juste que ce sont les gouvernements qui ont créé cette crise, artificiellement. C'est donc logique qu'ils dédommagent les entreprises. Alors, soit on trouve une solution au niveau européen, soit les gouvernements nationaux se retroussent les manches... Personnellement, je suis contre les aides, je n'aime pas cette relation mortifère entre l'État et les entreprises, mais là on est dans un autre registre. Il faut faire attention à ne pas se faire hara-kiri. Après, il ne faudra pas aller pleurer sur la mort de notre industrie... Le drame, en France, c'est qu'il y a beaucoup de secteurs où il y a le « dernier fabricant de » telle ou telle chose. C'est notre cas pour les compresseurs... Si on met la clé sous la porte, quel fournisseur va équiper nos centrales nucléaires ?

Je vois ce qui se passe en cette fin d'année 2022 et je suis inquiet. Mon entreprise est sur une zone industrielle à Argenteuil, j'ai déjà un sous-traitant qui vient de fermer. À Argenteuil, nous sommes arrivés dans un territoire difficile, on a embauché localement et ça fonctionne bien. À Bercy, ils sont le nez dans leurs dossiers. Mais, moi, je suis sur le terrain et nous ne pouvons pas gérer ce choc de prix. On n'a pas besoin d'avoir un rapport d'un comité Théodule sur le prix de l'énergie au cours des quarante prochaines années... Nous, notre problème, c'est le coût du kilowatt/heure à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Et on ne peut pas, dans l'industrie, faire fonctionner les machines à la bougie. »

[https://www.lepoint.fr/economie/tarifs-de-l-energie-signer-ce-contrat-revient-a-signer-notre-arret-de-mort-15-11-2022-2497853\\_28.php#11](https://www.lepoint.fr/economie/tarifs-de-l-energie-signer-ce-contrat-revient-a-signer-notre-arret-de-mort-15-11-2022-2497853_28.php#11)